



Partage des biens pour personne pacsé

Par **MIO24**, le **24/05/2018** à **07:09**

bonjour ,
ma fille qui est pacsé va se séparer , il ont acheté une maison a 50 % chacun et payé tous les travaux aussi a 50% , son ami a réalisé tous les travaux lui meme hormis les fenetres et la porte qui a été réalisé par un artisan ; elle a beaucoup participé en l'aidant comme elle pouvait . il vont vendre la maison et celui ci voudrait que sur la plue value qu'il y aura que lui ait 70% et elle 30 % car il a passé beaucoup de temps a tous les travaux , est que si cela arrive au tribunal (elle ne le souhaite pas du tout) peux t'il avoir gain de cause et reclamer une part plus importante
en vous remerciant de vos conseils
cordialement et grand merci

Par **cocotte1003**, le **24/05/2018** à **07:39**

Bonjour, chacun participe comme il peut aux taches du ménage. Votre fille a fait la cuisine, le ménage..... pendant que son ami faisait les travaux. En conséquence seul le titre de propriété compte, cordialement

Par **MIO24**, le **24/05/2018** à **08:27**

merci pour votre réponse , bonne journée
cordialement